

LA PROPLETE EN  
PERIGORD NOIR

**PROCES-VERBAL DU C.H.S.C.T.  
DU 14 DECEMBRE 2020**

**Etaient présents :**

Membres représentant la collectivité : M PEYRAT J/ MME FERBER M.L/ M CHEVALIER P/  
MME MARADENE H/ MME CABANEL M/ MME SALVIAT C/ MME CAPMAS-REBOUISSOU  
B/ M GILET L/ M DESCAMP J.M.

Membres représentant le personnel : M COTELLON E/ M MALARD T/ M VILATTE L/ M DELBOS M/  
M SABOT M/ M GIRODEAU M/ M GERVAIL P (Agent de Prévention)

Autres personnes présentes : M DUVAL F/ M CORRATGER C/ MME RABILLER N/ M HAVEL M

Membres excusés : M LAGAUTHERIE Y/ M PIVIN F/ M DELBOS P

**1) Adoption du compte-rendu du C.H.S.C.T. du 12/05/2020**

Le Directeur rappelle qu'en raison du contexte particulier lié à la crise sanitaire, le CT et le CHSCT du 12 mai dernier se sont tenus exceptionnellement de façon groupée.

Le compte-rendu du CHSCT du 12 mai 2020 est validé.

Les représentants du syndicat CGT indiquent en revanche, concernant le CHSCT du 08/10/2019, qu'ils tiennent à préciser qu'ils ne valident pas le point n°3 relatif aux contrôles amiante pour les personnels susceptibles d'y avoir été exposés.

**2) Rappel et précision sur plusieurs notes adressées par le Directeur à tous les agents du syndicat :**

Lecture est faite par le Directeur de différentes notes (21/07/2020, 28/08/2020, 04/09/2020, 16/10/2020, 23/11/2020) adressées aux agents du syndicat. Il rappelle l'importance qu'il convient de leur réserver dans le but d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

M. Jean-Marie Descamp souhaite préciser que les conteneurs sont souvent maintenus ouverts, de nombreux usagers ne les refermant pas.

**3) Questions diverses :**

- M. Philippe Gervail, Agent de Prévention, souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur une nouvelle disposition du code de la route qui prévoit qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les véhicules de plus de 3,5 tonnes devront être équipés d'une signalisation pour matérialiser la position d'angle mort.

Le Directeur indique que M. Eric Rivière et Mme Albane Laval ont été chargés de la mise en œuvre de ce dispositif.

- M. Martial Sabot souhaite que la Médecine du Travail puisse participer aux réunions du CHSCT.

Le Directeur rappelle les attendus du Règlement Intérieur sur cette question qui ne rend pas obligatoire la présence de la Médecine du Travail aux dites réunions, mais qu'il n'y a aucune difficulté, sur une question précise, de l'y associer.

- M. Martial Sabot indique que sa présence pourrait être utile pour une meilleure connaissance des arrêts maladie, longue durée...

Le Directeur indique que le Rapport Annuel d'Activités produit par le syndicat contient toutes ces données, qu'il n'y a aucune difficulté à en faire la demande ou se le procurer sur le site internet du syndicat.

- M. Ludovic Vilatte propose la création d'une Commission de Sécurité.  
Le Président se montre réservé sur cette proposition et rappelle qu'un agent de prévention compétent se tient à disposition pour toutes les questions liées à la sécurité.

M. Pierre Chevalier rappelle que le CHSCT est une instance particulièrement adaptée aux problèmes de sécurité susceptibles de se poser. D'ailleurs, il souligne que le CHSCT s'est toujours montré enclin à résoudre les questions de sécurité qui lui ont été soumises.

Le Directeur confirme en effet que le CHSCT a été amené à traiter de nombreuses questions de sécurité. Par ailleurs, dès que des investissements importants sont engagés, des Commissions de Sécurité, en lien avec les architectes, sont provoquées.

- M. Ludovic Vilatte rappelle que ses représentants se sont emparés l'été dernier d'un problème relatif à la validité de permis poids lourds en l'absence de formation FIMO pour deux agents du syndicat.

Le Directeur indique que ce problème a été traité dès que le syndicat en a eu connaissance. Il rappelle que les deux agents disposaient bien du permis poids lourds mais que leur formation FIMO, pour laquelle ils étaient bien inscrits, a été reportée en raison de la crise sanitaire.

La Direction Départementale du Travail, sollicitée sur cette question, a fait connaître au syndicat qu'une dérogation exceptionnelle en période de crise avait été prise permettant la conduite sans FIMO validée.

La Direction Régionale du Travail s'est inscrit en faux et a rappelé l'interdiction de conduite sans FIMO.

- M. Ludovic Vilatte souhaite obtenir des informations sur la programmation des travaux envisagés.

Le Directeur indique qu'un RDV est programmé ce vendredi avec l'architecte. Priorité sera donnée au réaménagement du quai de transfert puis à la toiture de la Périgourdine.

- M. Ludovic Vilatte relate l'inquiétude exprimée par certains agents au sujet des locaux en déchèterie.  
M. Philippe Gervail, Agent de Prévention et M. Nicolas Prévost, indiquent en effet que se poseraient des problèmes de ventilation dans les locaux.

Le Directeur précise que ce problème est identifié et fait l'objet d'une attention toute particulière.

Mme Mylène Havel précise qu'un architecte est saisi pour rapidement aménager un nouveau local DMS à la déchèterie de Sarlat.

- M. Ludovic Vilatte s'interroge sur l'intégration du temps de douche pour les agents de déchèterie au temps de travail.

Au-delà de l'impact que cela aurait sur les horaires de déchèterie, le Directeur se montre extrêmement réservé sur cette opportunité, ceci d'autant plus que depuis maintenant 10 mois, en raison de la crise sanitaire, le syndicat est particulièrement souple sur les horaires de travail.

- M. Ludovic Vilatte fait état d'un problème sanitaire sur les conteneurs de la station d'épuration de Sarlat.

Cette situation sera traitée par le coordinateur du SPIC en lien avec Veolia.

- M. Thierry Malard se satisfait des projets de réaménagement du quai de transfert. Par ailleurs, il propose qu'un autocollant soit apposé sur toutes les bennes, indiquant que celles-ci ne seraient plus collectées en cas de débordement.

Le Directeur indique que le coordinateur SPIC sera sollicité en ce sens.

Fait à Marcillac St Quentin, le 15 décembre 2020

The image shows several handwritten signatures. On the left, there are several overlapping blue ink scribbles. In the center, there is a blue signature that appears to be 'CP'. To the right of this, there is a large, stylized black signature. Below the 'CP' signature, there is a black signature that reads 'Abraham Bucard'. At the bottom left, there is a black signature that reads 'Blup'. At the bottom center, there is a black signature that reads '19-'. To the right of this, there is another black signature that is partially obscured by the '19-' signature.